MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Paria, le 1.2 AVR. 1995

Direction des lycées et collèges

Le ministre de l'éducation nationale

Sous-direction de la prévision et de la gestion des moyens

٨

Bureau des emplois

Mandames et messieurs les recteurs d'académie

Affaire suivie par M. LEJEUNE \$2 49.55.19.72 c: 1800000

> à l'attention des chefs de division de l'organisation scolaire

OBJET: Rénovation des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles.

Je vous prie de bieh vouloir noter deux rectificatifs aux fiches concernant la mise en place de la nouvelle organisation des CPGE scientifiques (concern DLC-C2 nº 0044 du 13/01/95);

- pour la filière PC/SI en tère année, il est conseillé d'organiser les TP de sciences industrielles (2 heures en tère période et 2 heures en 2ème période option PSI) en groupes de 18 élèves maximum (contrainte de matériel). Cette contrainte vaut également pour les 2 heures de TP de sciences industrielles en 2ème année PSI;

pour la filière PTSI en lère année, 2 heures de TP doivent être offertes aux élèves de terminale de la série S n'ayant pas choisi la technologie industrielle en enseignement obligatoire.

Pour la Ministra et par délégatique La Oyeçlaur des Lycées et Constant

Christian FORESTIER